

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2131

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« pourra »

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.